

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Causerie Amicale Inc.	Numéro de permis 2009804	Date d'inspection Le 02 juin 2023	
Nom de l'établissement Causerie Amicale		Numéro de téléphone (506) 212-0385	
Adresse 176 chemin Cormier Cross Cocagne NB E4R 2J5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	01 mars 2023	
Commentaires : Le même membre du personnel n'a toujours pas de certificat de secourisme valide et de certificat de RCR. Ce membre du personnel en question ne doit pas être laissé seul avec les enfants avant d'obtenir ce certificat de secourisme et de réanimation cardiorespiratoire de niveau C délivré par un formateur approuvé à la suite d'un cours de 16 heures tel qu'expliqué dans le manuel de l'exploitant section 5.1. Ceci est un 3e rappel.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	01 mars 2023	
Commentaires : Le même membre du personnel n'a toujours pas une copie d'un certificat de secourisme et un certificat de RCR valide dans son dossier. Cependant une preuve d'inscription est dans le dossier. L'employé devra compléter ce cours de secourisme et son certificat devra être inséré dans le dossier de l'employé dès que le certificat sera reçu. Ceci est un 3e rappel.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été observés;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le ratio enfant-éducatrice\éducateur.</li> <li>- Les certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide.</li> </ul> <p>Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité observe le lavage des mains et les jeux libres à l'intérieur.</p>
--

original signé par  
Paula Morin

Le 06 juin 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Joanne Leet

Le 06 juin 2023

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

---

Date